

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ
CDPC - Centre de droit public comparé

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :

Université Paris-Panthéon-Assas

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D

Rapport publié le 15/03/2024



Au nom du comité d'experts :

Dominique Breillat, Président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Dominique Breillat, université de Poitiers

Experts : M. Pierre Bonin, Paris 1 - université Paris 1 - Panthéon Sorbonne
Mme Aurore Gaillet, université Toulouse 1 Capitole - UT1
M. Stéphane Manson, La Rochelle Université

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. David Kremer

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Thierry Bonneau, université Paris-Panthéon-Assas

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre de droit public comparé
- Acronyme : CDPC
- Label et numéro : Ancienne EA 7320
- Composition de l'équipe de direction : M. Gilles J. Guglielmi

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Les thématiques de l'unité sont les suivantes :

- Liberté d'expression (remise en cause face au droit à la réputation ; plateformes) ;
- État digital (Numérique : usage de l'intelligence artificielle, vote électronique, identité numérique) ;
- Juridictions constitutionnelles.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Créé le 8 février 2012 au sein du département de droit public de l'université, le Centre de droit public comparé a un objet exprimé dans son nom. Il est rattaché à l'école doctorale de Droit international, européen et comparé (ED n°9). Ses effectifs n'ont pas varié depuis. Il est situé 1 rue d'Ulm, Paris 5^e, au troisième étage. Ses locaux se composent d'une bibliothèque de 30 m² qui sert également de salle de travail pour les enseignants-chercheurs et les doctorants, et d'un bureau de 8 m² ouvert aux membres statutaires.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'unité n'est présente dans aucune structure de coordination et de recherche telle que définie par le Hcéres.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	3
Maitres de conférences et assimilés	1
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	0
Sous-total personnels permanents en activité	4
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	1
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	39
Sous-total personnels non permanents en activité	40
Total personnels	44

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
Université Panthéon-Assas Paris 2	3	0	0
Autres	1	0	0
Total personnels	4	0	0

AVIS GLOBAL

Fondé en 2012, le Centre de Droit public Comparé (CDPC) est une petite unité, ce qui pourrait surprendre, mais cela correspond à la politique de l'université de Paris-Panthéon-Assas qui connaît d'autres petites unités. Cela permet une grande souplesse et facilite l'organisation, mais représente un frein à une recherche collective et ne permet pas d'avoir un personnel d'appui à la recherche.

Il existe une autre unité de droit comparé dévolue au droit privé, l'Institut de Droit Comparé (IDC) créé en 1931, également de petite taille (trois professeurs et cinq maîtres de conférences). S'il y a eu des actions communes, la stratégie de rapprochement n'a pas abouti pour créer un centre unique de droit comparé. Le CDPC, ainsi que l'université Panthéon-Assas Paris 2, affirment leur volonté de voir aboutir ce rapprochement. Il s'agit désormais de trouver la voie permettant de poursuivre l'affirmation de l'identité du droit public comparé tout en développant les synergies existantes avec l'institut de Droit comparé.

En décembre 2023, l'unité a changé de directeur, le directeur sortant étant appelé à d'autres fonctions (direction d'un master). La nouvelle direction affirme sa volonté de poursuivre la dynamique du centre, à la faveur d'objectifs scientifiques ambitieux. Il y a eu une consolidation en ce qui concerne le nombre des doctorants, multiplié par deux.

La force du CDPC tient à la notoriété de ses membres dans le domaine du droit public comparé, à l'importance de la production scientifique et à sa qualité. Ainsi, la production scientifique de l'unité est soutenue, diversifiée, abondante en dépit de sa taille réduite (p. ex. 70 articles, chroniques et notes d'arrêts, 11 ouvrages, dont des manuels de référence d'introduction au droit public). Outre leur forte densité, les publications du CDPC (rédigées pour certaines en anglais ou en espagnol) se caractérisent également par leur grande qualité reconnue par la communauté scientifique (accueil dans des supports de référence, comme la Revue française de Droit Constitutionnel ; Pouvoirs ; Revue française de Droit Administratif ; Annuaire international de justice constitutionnelle ; Revue de l'Union européenne), autant que par leur positionnement original dans le paysage de la recherche juridique : le droit public comparé (avec trois thématiques mises en avant : Liberté d'expression ; Numérique ; Cours constitutionnelles).

La recherche mobilise l'ensemble des membres de l'unité, dont une part non négligeable des doctorants et des docteurs (une douzaine de publications sur la période évaluée) et il existe une véritable recherche collective (plusieurs articles co-signés). Tous les membres de l'unité ont un niveau de publication soutenu et bénéficient d'une reconnaissance individuelle tant au niveau national qu'international.

Les produits de la recherche, et notamment de la recherche collective, impriment au CDPC une identité reconnue et lui assurent une visibilité remarquable internationale et nationale pour une unité de cette taille, notamment sur son champ de spécialisation : l'analyse comparée des systèmes juridiques des Amériques. Un équilibre est maintenu entre le droit constitutionnel et le droit administratif ainsi qu'entre la common law et le système romano-germanique.

Le rayonnement international de l'unité est important comme en témoignent ses nombreuses interactions internationales, formalisées par des accords avec des centres de recherche étrangers, la participation à des programmes doctoraux (Colombie, Côte-d'Ivoire, etc.), mais aussi de façon plus fluide par l'organisation de manifestations scientifiques à portée internationale, par l'accueil de nombreux professeurs invités et par la participation de chercheurs étrangers à des ouvrages collectifs. Dans ce domaine, l'unité a connu des événements marquants avec un colloque annuel de deux jours au rayonnement international alternativement consacré au droit constitutionnel et au droit administratif (notable participation de collègues étrangers). La venue de l'ancien juge à la Cour Suprême américaine Stephen Breyer a eu aussi un grand retentissement montrant l'intense activité de l'unité et notamment son orientation forte vers les États-Unis.

Les dimensions limitées du CDPC, soumises aux aléas des recrutements, fragilisent possiblement pour l'avenir la régularité ainsi que la densité de la production scientifique. Ne disposant pas de personnel d'appui, l'unité ne peut répondre facilement à des appels à projets.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

L'utilité des recommandations du précédent rapport a été intégrée, à propos notamment des publications en langue étrangère (anglais notamment, espagnol également), dans des revues de bon rayonnement, et du développement des partenariats et réseaux étrangers. La conférence de l'ancien juge à la Cour suprême des États-Unis Stephen Breyer a été un moment fort. Mais d'autres langues comme l'allemand (grâce au partenariat avec l'université de la Sarre) ou l'italien devraient être un support plus fréquent de publications. Le droit comparé reste une discipline qui fait appel aux droits étrangers, lesquels exigent une connaissance de la langue du pays.

La réalisation complète de ces objectifs demeure à suivre, eu égard aux difficultés (générales) du droit public comparé français à être visible à l'étranger et aux limites des ressources (humaines et matérielles) de l'unité, qui demeure une entrave au développement des réseaux et partenariats.

L'ouverture vers la société n'a pas pu être encouragée et les liens avec l'environnement socio-économique sont presque absents.

Les efforts pour créer une grande unité de recherche de droit comparé intégrant droit public et droit privé ont échoué alors que l'unité a eu une attitude ouverte à cet effet. Elle entend poursuivre sa volonté de rapprochement sans aller forcément à une fusion qui se heurte à des réserves dans les deux unités.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Avec le droit comparé constitutionnel et administratif, particulièrement dans l'aire américaine, l'unité a défini des objets propres qui sont bien délimités, correspondent à la réalité de son activité, et permettent de mener des recherches ambitieuses et fécondes sans être démesurées. Compte tenu de l'effectif limité de l'unité, le champ des recherches reste réduit géographiquement, essentiellement au continent américain, nord et sud. L'Europe, tout en étant présente, est moins mise en avant et l'Asie est absente. Cependant, l'unité affirme son intérêt pour les pays européens à travers notamment la thématique des cours constitutionnelles, grâce à sa coopération avec le centre franco-allemand de l'université de la Sarre ainsi qu'à l'Afrique de l'Ouest. La dimension limitée de l'unité ne permet pas de travailler sur tout le champ du droit comparé qui, par définition, est immense. Cela justifie la nécessité d'une dimension humaine plus grande de l'unité. Malgré tout, l'unité parvient à satisfaire à ses objectifs scientifiques, comme en témoigne l'importance de ses publications. L'expertise scientifique qu'elle apporte est aussi un signe de la réalisation de ses objectifs scientifiques.

Appréciation sur les ressources de l'unité

Les ressources, d'une grande stabilité, sont limitées : ces limites sont liées à la dimension du centre (cinq enseignants-chercheurs permanents : quatre professeurs dont un émérite et un maître de conférences) et n'entravent pas des conditions de travail jugées satisfaisantes (notamment à la faveur d'une salle de travail). Ces limites n'en sont pas moins un frein : pas de personnel administratif affecté à l'unité, faiblesse du budget global de 12 k€. De ce fait, l'unité, si elle parvient, avec un grand colloque annuel alternant droit constitutionnel et droit administratif, à témoigner d'un grand rayonnement, ne peut organiser un grand nombre de manifestations scientifiques d'importance. Ce colloque absorbe l'essentiel du budget. La faiblesse du budget ne permet pas une grande politique d'acquisition d'ouvrages pourtant recommandée par le Hcéres. Elle rend aussi difficile le financement de la participation des doctorants à des colloques, souvent à l'étranger compte tenu de la spécificité de la discipline.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

La taille réduite de l'équipe permet un bon fonctionnement, marqué par la simplicité et la souplesse. Les doctorants sont représentés à l'assemblée générale du CDPC qui se réunit deux fois par an. Du fait de sa petite taille, il n'y a pas de conseil de laboratoire. Le manque d'un soutien administratif dévolu est un vrai obstacle pour le montage de projets qui est chronophage et exige une compétence technique.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'objectif centré sur le développement de la recherche et de l'enseignement en droit public comparé est clair, visant à développer la recherche en droit public, spécialement en droit constitutionnel et en droit administratif.

Les ressources et les acteurs du centre sont mis au service de cet objectif.

Les enseignants-chercheurs sont dynamiques, dans leur production scientifique comme dans le développement de leurs réseaux internationaux : l'unité développe un réseau international indispensable à la réalisation des objectifs cités. L'unité vise à rayonner en particulier auprès des étudiants et des chercheurs de pays dont les droits constitutionnel et administratif sont proches du modèle français (Afrique francophone, Moyen-Orient, Amérique latine).

Les acteurs concernés sont issus de différentes aires géographiques (États-Unis, Amérique du Sud notamment), ce qui est déterminant pour les travaux en droit comparé.

L'unité a réussi à compenser le départ d'une de ses membres travaillant sur le Royaume-Uni par un nouveau membre.

Pour ce qui est des thèmes de recherche, les axes identifiés sont également de nature à répondre aux défis sociétaux actuels (numérique, liberté d'expression, justice constitutionnelle). La dimension historique et théorique des objets étudiés est prise en compte.

L'intégration des doctorants dans la politique scientifique, avec une visée à la fois professionnalisante et de recherche, est à saluer : le lien avec le volet enseignement-formation est bien identifié. Le multilinguisme est mis en avant étant surtout avec l'anglais et l'espagnol et aussi l'allemand.

Le lien avec un master de droit comparé est de nature à constituer un vivier de droit comparé et incite au développement de partenariats bienvenus.

Points faibles et risques liés au contexte

La limite de l'équipe permanente ne permet pas de couvrir toutes les aires géographiques ni de donner une visibilité internationale déterminante au centre. L'unité privilégie le continent américain, ne pouvant fournir une recherche de même dimension sur les autres régions du globe. Le faible nombre des membres de l'équipe constitue un risque qui est à la merci de départs en retraite non compensés.

En raison de la petite taille des effectifs et des moyens, les activités d'enseignement et de recherche ne sont pas toujours assez distinguées, au risque, par exemple, de présenter la formation pédagogique des enseignants comme de la recherche.

Le nombre limité d'enseignants-chercheurs interroge sur la possibilité d'un encadrement étroit des 39 doctorants. Même s'il n'y a pas de limite dans l'encadrement à Paris 2, on peut s'interroger sur l'efficacité.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

La petite taille de l'équipe permet une dynamique interne et des interactions faciles entre enseignants-chercheurs titulaires et doctorants.

L'unité dispose de deux ordinateurs fixes et de matériel bureautique. L'un des postes est utilisé par la direction et pour les fonctions administratives, l'autre pour les chercheurs invités. La salle de travail a été rénovée il y a cinq ans ainsi que le bureau de la direction.

L'unité dispose d'un budget stable de 12 k€ versés par l'université. L'ensemble permet de financer les activités collectives (manifestations scientifiques, le cas échéant, achat de matériel). Ce récurrent est augmenté tous les ans par un BQR pour financer le colloque international annuel, qui varie entre 3 et 7 k€.

Les soutenances de thèses sont financées par l'école doctorale et celle-ci finance un ou deux déplacements par an. Grâce au soutien de la tutelle, l'unité dispose d'une stabilité de ses ressources.

Points faibles et risques liés au contexte

L'absorption des ressources par les activités de recherche collective est dommageable, ne permettant pas de soutenir des déplacements individuels des enseignants-chercheurs ou des doctorants. Mais les demandes des doctorants sont peu nombreuses.

Les ressources sont de 12 k€. L'essentiel des ressources est absorbé par le colloque annuel. Il rend difficile une aide pour la participation des doctorants dans leurs recherches à l'étranger. L'entretien du fonds documentaire (ouvrages, revues, etc.) ne peut également être réalisé que de façon très marginale. Or, les ressources documentaires dans ce domaine sont rares en France et onéreuses.

La petite taille de l'unité interdit qu'elle dispose de personnel propre. À l'heure actuelle, le soutien humain dont elle dispose apparaît précaire, puisqu'il repose sur le cumul de responsabilités par le directeur sortant, qui dirige également un master et peut donc bénéficier pour le CDPC de l'appui du personnel pédagogique. Le changement de direction va poser problème. Une telle situation n'est pas satisfaisante : elle est précaire, elle s'est construite au détriment des fonctions d'appui à l'enseignement et elle repose sur un mélange des genres qui risque d'abuser de la bonne volonté des intéressés. Il est à craindre également que le fonctionnement courant ne dépende de l'investissement de certains membres, au détriment de leur activité de recherche.

La faiblesse de ce soutien ne permet par ailleurs d'envisager que le fonctionnement courant. Elle interdit, en temps et en compétence, de disposer d'un appui en particulier pour le montage de projets, manque que ne permet pas de pallier, semble-t-il, un appui qui serait fourni au niveau des services de l'université.

Sans doute l'unité bénéficie-t-elle de tous les services communs de l'université mais la mise à disposition ne peut toujours être immédiate en cas d'urgence, par exemple, pour l'entretien de l'équipement informatique ou l'organisation de manifestations scientifiques.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

En raison de sa petite taille, l'unité n'a pas à développer d'outils propres et s'appuie sur les moyens de prévention mis en place par l'université, en matière de sécurité pour l'accès aux locaux, de tri sélectif, de rationalisation du parc d'imprimantes, de déontologie et de protection des données et du patrimoine.

Il faut porter au crédit de l'unité une prise en compte rare des circonstances exceptionnelles, qui a permis la plus grande ouverture qu'il a été possible lors de la pandémie, mais aussi l'anticipation des complications liées aux Jeux olympiques, qui vont entraîner une fermeture.

Beaucoup de ces préoccupations n'affectent que très peu l'unité, visant plutôt des unités de sciences « dures ».

Points faibles et risques liés au contexte

On ne relève aucun point faible.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

Bien que de taille très réduite, même si elle vient de faire un recrutement, l'unité fait preuve d'une belle attractivité qui se traduit par l'implication forte de collègues associés, par un nombre important et croissant de doctorants, et par la venue très fréquente de collègues étrangers invités. Les nombreuses relations internationales établies sont indispensables pour une unité avec cette spécialité et témoignent de son attractivité. Mais elles semblent essentiellement de nature personnelle et interrogent sur leur pérennité.

- 1/ *L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ *L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ *L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ *L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Les points forts tiennent au dynamisme des enseignants-chercheurs permanents, à titre individuel et collectif, et à la qualité des invités, et des associations établies avec des institutions étrangères.

L'unité est attractive par la qualité de ses enseignants-chercheurs, reconnus dans leurs spécialités respectives. Les cinq documents présentés dans le portfolio illustrent cette reconnaissance : à titre individuel — l'un des enseignants-chercheurs est un grand spécialiste du droit américain, une autre est spécialiste du droit européen comparé — ou collectif — l'Introduction au droit public, citée, est un manuel de référence.

L'unité est attractive par sa politique d'accueil : celle-ci est présentée comme un objectif central de la politique du centre, contribuant à son rayonnement international et au dynamisme collectif, également profitable aux jeunes chercheurs. Les invités des colloques internationaux comme des conférences sont des spécialistes reconnus du droit public comparé. Ils témoignent aussi des indispensables liens avec des institutions, universités étrangères et juridictions, notamment cours constitutionnelles et suprêmes.

Marque de son attractivité, l'unité conserve des liens forts et réels avec un membre émérite, elle accueille un membre qui n'appartient pas à l'université Panthéon-Assas Paris 2, et elle compte également, de façon plus informelle mais scientifiquement fondée et pérenne, une douzaine d'associés français et étrangers. Ces derniers sont réellement associés au fonctionnement du centre en participant à l'assemblée générale et à la définition de la politique scientifique. Plus largement, la taille réduite de l'unité permet à tous ses membres de participer à l'ensemble des activités.

L'attractivité de l'unité est également manifestée par ses interactions internationales, formalisées par des accords avec des centres de recherche, la participation à des programmes doctoraux (Colombie, Côte d'Ivoire, etc.), mais aussi de façon plus fluide par l'organisation de manifestations scientifiques et par l'accueil de nombreux doctorants étrangers et collègues invités : Dr Ahmed Oudah Al-Dulaimi (Irak), Dr Gabriel Dias Marques da Cruz (Brésil), Iddy Soudrouline Boina (Sénégal), Maria Chiara Girardi (Italie), Mahmut Ceylan (Turquie), Rafael Hamze Issa (Brésil), Badjo Djekouri Dagbo (Côte d'Ivoire), Mostefa Maouene (Algérie), Silvia Bagni (Italie), Abraham Gadji (Côte d'Ivoire), Yves Arsène Amoumba Ngbwa (Cameroun), Naceur Moussa (Algérie). Des thèses en cotutelle sont soutenues ou préparées. Il y a quatre doctorants en cotutelle actuellement.

Adossée à une formation de master qui garantit la qualité des candidats au doctorat, l'unité fait preuve d'une excellente intégration des doctorants (participation à l'assemblée générale, désignation d'un porte-parole

appelé Secrétaire général associé au fonctionnement du centre, autogestion avec les moyens nécessaires du séminaire annuel des doctorants, mise à disposition de la principale salle du centre, etc.). Les doctorants travaillent leur thèse mais aussi, surtout pour ceux qui bénéficient d'un financement, sont invités à écrire des articles qui sont discutés dans le cadre du séminaire. Ces bonnes conditions d'accueil et la taille humaine autorisent visiblement des effets de passage de relai entre les générations de doctorants. Signes positifs supplémentaires : la présence sur le site est effective, le taux d'abandon peu élevé, et le nombre d'inscriptions en forte hausse sur l'ensemble de la période (passant de 18 à 40). Les séminaires doctoraux stimulent la recherche des doctorants. Les demandes documentaires peuvent faire l'objet de commande et sont satisfaites.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'attractivité scientifique pourrait être renforcée par un succès à un ou des appels à projets compétitifs, ERC ou autre, qui n'est pour l'heure pas identifié. L'unité ne répond pas à des appels à projets.

L'augmentation du nombre de doctorants, à moyens humains et matériels constants, ne doit pas nuire à terme à la qualité de l'accueil et de l'encadrement scientifique.

L'unité ne compte que sept thèses soutenues sur la période de référence, et certains doctorants sont inscrits depuis huit ou neuf ans. Relativement peu de thèses paraissent disposer d'un financement (quatre sur quarante-cinq).

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique est soutenue, répartie avec une certaine égalité entre les membres, reconnue par la communauté scientifique puisqu'elle est accueillie dans les supports de référence, et de plus en plus tournée vers l'international. Le colloque international annuel et les publications co-signées administrent la preuve que l'unité est bien le lieu d'une véritable recherche collective.

- 1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.*
- 2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.*
- 3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique du CDPC est abondante, et même en augmentation sur l'ensemble de la période malgré les contraintes sanitaires, notamment au regard des dimensions très restreintes de l'unité (quatre enseignants-chercheurs permanents et un émérite). Elle mobilise l'ensemble des membres de l'unité, dont une part non négligeable des doctorants et docteurs (une douzaine de publications sur la période évaluée). Elle emprunte aux modalités habituelles de diffusion de la recherche juridique : 70 articles, chroniques et notes d'arrêts, publiés par des revues de premier rang comme la Revue française de Droit Constitutionnel, Pouvoirs, Revue française de Droit Administratif, Droit administratif, Revue française de Finances Publiques, Jus Politicum, Jurisclasseur périodique, Annuaire international de justice constitutionnelle, Revue de l'Union européenne ; une vingtaine de communications à des colloques ; onze ouvrages (six ouvrages rédigés ou corédigés, dont des manuels de référence, et cinq ouvrages dirigés) diffusés par des éditeurs de renom ; 36 chapitres d'ouvrages ; onze notices encyclopédiques et entrées de dictionnaire ; six colloques organisés sous l'égide du CDPC. Tous les membres de l'unité ont donc un niveau de publication soutenu et bénéficient d'une reconnaissance individuelle tant au niveau national qu'international. Les collaborations entre membres de l'unité sont encouragées, ce dont témoignent les co-signatures.

Outre leur forte densité, les publications du CDPC (rédigées pour certaines en anglais ou en espagnol) se caractérisent également par leur grande qualité scientifique autant que par leur positionnement original dans

le paysage de la recherche juridique : le droit public comparé. Les produits de la recherche, et notamment de la recherche collective, impriment au CDPC une identité reconnue et lui assurent une visibilité remarquable pour une unité de cette taille, notamment sur son champ de spécialisation : l'analyse comparée des systèmes juridiques des Amériques. Un colloque de rayonnement international, avec une notable participation de collègues étrangers, est organisé tous les ans, alternant droit constitutionnel et droit administratif : deux sont présentés dans le portfolio au travers de leurs actes. Les ouvrages collectifs et autres colloques organisés par le CDPC sont fréquemment enrichis par la participation de chercheurs étrangers liés à l'unité par des liens interpersonnels nombreux et durables.

La sensibilisation aux impératifs de l'intégrité scientifique est assurée par l'école doctorale. De surcroît, les membres de l'unité bénéficient des outils déployés dans le cadre de la stratégie de l'unité (en particulier par des conférences relayées par l'unité) et ont accès à un site de détection du plagiat. Marque de la prise en compte effective de cette préoccupation, le directeur de l'unité a co-dirigé un ouvrage sur le plagiat de la recherche scientifique. L'université incite également à l'usage de HAL.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Les dimensions limitées du CDPC, soumises aux aléas des recrutements, fragilisent possiblement pour l'avenir la régularité ainsi que la densité de la production scientifique.

L'unité semble avoir eu des difficultés pour accéder à certaines publications internationales ou étrangères, particulièrement aux États-Unis, dont les canons formels diffèrent de la recherche française. Il s'agit pourtant là d'un enjeu fort de rayonnement et de reconnaissance (quitte à donner à la même substance scientifique plusieurs formes différentes pour l'adapter à plusieurs supports de publication), particulièrement au regard des objets de recherche de l'unité.

L'orientation de la recherche sur le continent américain laisse de côté les recherches sur l'Asie travaillée au demeurant par l'IDC.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'unité n'est pas sans ouverture sur la société, par le comité de perfectionnement du master 2 de droit comparé pour les professionnels ou par des interventions dans les médias. Rien n'est cependant formalisé pour encourager cette ouverture. L'ouverture ne se fait pas par l'unité de recherche proprement dite. Le monde non académique concerné est, certes, particulièrement important (Cour de cassation, Conseil d'État, Conseil constitutionnel, ministère de la Justice), mais reste très classique et on ne voit pas de partenariats innovants. Les collaborations avec d'autres acteurs institutionnels sont qualifiées par l'unité de « structurelles », ce qui montre leur fragilité alors qu'il faudrait envisager leur pérennité. Sans doute l'unité affirme vouloir structurer ces liens, ce qui se révélera très positif. Il y a une grande réserve à l'égard des liens avec le grand public car les thèmes travaillés sont souvent au cœur de débats de société et peuvent faire l'objet de polémiques ou de controverses peu heureuses. Cependant, les membres de l'unité sont souvent sollicités en tant qu'experts notamment par les assemblées parlementaires qui désirent toujours une vision comparatiste des sujets de leurs préoccupations, pour l'examen des lois notamment. Ils sont également relayés par des médias. L'unité ne dispose pas de service de communication et doit s'appuyer sur celui de l'université. Le site du centre devrait être étoffé et mis à jour régulièrement. Les membres de l'unité interviennent cependant sur des blogs.

- 1/ *L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non-académique.*
- 2/ *L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ *L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

L'unité maintient des liens précieux avec les cellules de droit comparé du Conseil d'État, de la Cour de cassation et du Conseil constitutionnel, ainsi qu'avec le bureau du droit comparé du ministère de la Justice, au sein du conseil de perfectionnement du master de droit public comparé auquel elle est adossée, et qui est ainsi un lieu de rayonnement des recherches vers un public non académique. Les magistrats et les agents de ces institutions sont régulièrement invités à participer aux colloques et aux ouvrages collectifs du CDPC. Les interactions peuvent aller jusqu'à la définition des sujets de mémoire et de thèses.

En outre, des membres de l'unité sont parfois invités à s'exprimer dans les médias. C'est ainsi en particulier que le colloque sur l'État digital a fait l'objet d'une mise en valeur par une présentation vidéo.

Les travaux des membres de l'unité font l'objet d'une diffusion sur son site. L'université participe également à la diffusion des colloques internationaux organisés par l'unité en organisant des entretiens.

L'unité a su ponctuellement organiser un partenariat avec, par exemple, une association non académique, France-Amériques, pour organiser une conférence de l'ancien juge à la Cour suprême des États-Unis Stephen Breyer. Cette conférence a eu un fort retentissement dépassant le seul monde académique et ayant un écho dans la presse nationale.

Des membres de l'unité ont participé à la dissémination des résultats de la recherche par des interventions sur des blogs (en anglais). Ils peuvent également, suivant l'activité législative, être sollicités lors des travaux parlementaires.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Les interactions non académiques ainsi que les actions en direction du grand public ne sont pas développées à la hauteur du talent et du rayonnement des membres de l'unité. Le champ de spécialisation du CDPC (analyse comparée des systèmes juridiques des Amériques) ainsi que les thématiques transversales travaillées par l'unité (liberté d'expression ; numérique ; rôle des cours constitutionnelles) touchent à des questions politiques, historiques, sociales et sociétales d'une grande acuité, sur lesquelles le monde des praticiens du droit comme la société elle-même apparaissent fréquemment en demande d'éclairages, d'analyses, d'explications. Des conférences, des débats, des journées d'étude destinés à un auditoire non académique trouveraient sans aucun doute leur public et inscriraient le CDPC dans une démarche bienvenue de partage et de diffusion du savoir, conformément aux missions de l'université.

L'unité ne dispose pas d'un service de communication et doit s'appuyer sur celui de l'université.

Le site de l'unité est trop peu développé et n'est pas à jour. Là encore, l'absence de personnel d'appui à la recherche pouvant prendre en charge la communication est évidente.

L'unité doit surmonter ses réserves à l'égard du grand public ayant eu à éprouver des procédures baillonnées. Elle considère que le grand public n'est pas favorable à « des recherches impartiales, équilibrées et désintéressées » ce qui est une vision très réductrice.

L'unité ne participe pas à des manifestations, du type « Fête de la Science », qui permettent de faire connaître les recherches.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

L'unité est sensible aux limites que lui impose sa petite taille (absence de soutien administratif dévolu, difficulté à couvrir certains champs, etc.) et elle est favorable à des partenariats qui lui permettraient de pallier cette faiblesse. Des tentatives de rapprochement avec les comparatistes privatistes semblent n'avoir pas abouti. Elle doit pourtant poursuivre dans cette voie. L'unité envisage également ou espère une fédération de recherche pour le droit comparé, le droit international et le droit européen. Dans tous les cas, il est très souhaitable que le droit public comparé sorte de son isolement, pour des raisons logistiques (accès à un meilleur soutien) et scientifiques, d'augmentation de la masse critique et d'interfécondations entre des domaines de recherche voisins. Si des partenariats et des rapprochements sont indispensables, la question ne pourra manquer d'être posée à terme de l'absorption de l'unité par une unité plus grande. Si tel devait être le cas, il faudrait veiller à ce que le surcroît de moyens, notamment en personnel d'appui à la recherche, qui en résulterait, ne soit pas annihilé par une perte de convivialité et de souplesse qui ferait perdre en compétence sur les sujets étudiés.

Le nombre important de membres associés de l'unité témoignant de son attractivité pourrait permettre au CDPC d'être une tête de réseau national pour le droit (public ?) comparé car les chercheurs en droit comparé sont souvent isolés dans leur propre université.

Les effectifs réduits ne semblent pas rendre nécessaires une présentation et une structuration de l'unité en axes. Celle-ci, qui n'est pas, à ce stade, présentée dans le document d'autoévaluation, n'aura de sens que si elle correspond à une réelle organisation de l'activité de recherche à venir et ne correspond pas à un simple effet d'« habillage » de travaux déjà engagés.

Au regard de ses moyens limités, que l'unité entende entretenir son capital, incontestable et considérable, d'expertise dans son domaine, en évitant de se disperser, paraît une ambition très réaliste et légitime. Cela peut prendre la forme du maintien des mêmes aires géographiques d'étude et d'un approfondissement des thématiques déjà abordées, qui entraînerait nécessairement leur évolution. En témoigne, par exemple, l'émergence des enjeux religieux ou du conservatisme constitutionnel. C'est aussi le moyen pour l'unité de garder la réactivité suffisante pour se saisir de sujets émergents.

L'unité doit structurer ses partenariats et aller au-delà de relations seulement personnelles. Le site ne mentionne que trois partenariats à l'étranger (université d'Indiana à Bloomington ; Centre juridique franco-allemand à l'université de la Sarre ; Fundação Getúlio Vargas à São Paulo).

L'unité doit favoriser les cotutelles qui apparaissent comme une évidence eu égard à la spécialité de ses recherches.

Des accords de double diplôme sont évoqués par l'unité. Il faut poursuivre dans cette voie. De la même façon, les thèses en cotutelle doivent être encouragées.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

L'absence de soutien administratif à l'unité est très dommageable, imposant de « bricoler » en sollicitant du personnel pédagogique pour assurer le soutien à la recherche. Il faut très vivement souhaiter que l'unité clarifie une telle situation.

L'unité doit chercher à accroître son effectif d'enseignants-chercheurs et continuer ses efforts pour la constitution d'une unité de droit comparé permettant de réunir publicistes et privatistes.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Le comité recommande de :

- répondre à des appels à projets pour permettre de développer le dynamisme scientifique de ses enseignants-chercheurs, d'intégrer de jeunes chercheurs de manière plus active et de développer encore la politique d'accueil de collègues étrangers ;
- développer les relations avec les institutions et autres centres de droit comparé français et étrangers en constituant un réseau structuré.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

L'unité doit poursuivre ses efforts pour faire reconnaître ses travaux au niveau international, par la publication dans les supports ad hoc, quitte à passer sous les fourches caudines d'usages scientifiques qui ne sont pas ceux des universités françaises. Un soutien non pas simplement administratif mais scientifique (relecture en langue étrangère, mise aux normes) serait ici précieux.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

L'unité doit s'attacher à développer sa communication avec un site beaucoup plus attractif, dynamique et régulièrement mis à jour.

Elle doit participer aux actions de valorisation de la science comme la Fête de la science.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 20 décembre 2023 à 09h00

Fin : 20 décembre 2023 à 15h45

Entretiens réalisés en présentiel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

09h00-09h15	Réunion à huis clos des membres du comité
09h15-09h30	Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs
09h30-10h15	Réunion plénière : direction de l'unité, personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires, associés statutaires, doctorants, professeurs émérites, personnels d'appui à la recherche.
10h15-10h45	Réunion à huis clos avec la direction de l'unité
10h45-11h00	Pause
11h00-11h45	Réunion à huis clos avec les représentants des tutelles
11h45-12h45	Pause déjeuner
12h45-13h30	Réunion à huis clos avec les personnels : chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires, les professeurs émérites, les associés statutaires professeurs associés, les personnels d'appui à la recherche hors la présence de la direction
13h30-14h00	Réunion à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants de l'unité
14h00-14h15	Réunion à huis clos avec un représentant du monde socio-professionnel (facultatif)
14h15-14h45	Huis clos final avec la direction de l'unité
14h45-15h45	Réunion finale à huis clos du comité

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 02 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Paris, le 12 février 2024

Observations sur le rapport d'évaluation :

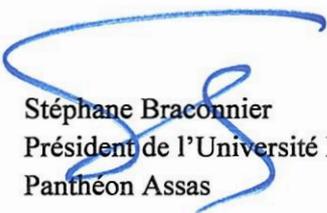
DER-PUR250024325 - CDPC - Centre de droit public comparé.

Madame, Monsieur,

Suite à la visite du Centre de Droit Public Comparé (CDPC) qui s'est déroulée le 20 décembre 2023, vous avez transmis votre rapport d'évaluation le 25 janvier 2024.

Nous vous en remercions et vous informons que, sauf les éventuelles erreurs factuelles signalées dans le fichier *ad hoc*, celui-ci n'appelle aucune observation de portée générale de la part de la direction du Centre de Droit Public Comparé (CDPC).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Stéphane Braconnier
Président de l'Université Paris
Panthéon Assas

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

